

41^{ème} RALLYE NATIONAL CIGALOIS 13 & 14 Décembre 2024 REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

PROGRAMME - HORAIRES

Lundi 30 septembre 2024 Parution du règlement Ouverture des engagements

Lundi 02 décembre 2024 Clôture des engagements à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Samedi 07 décembre 2024

09h00 à 17h00 Vérifications administratives obligatoires au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture des reconnaissances – jour 1 (voir art 6.2 planning et horaires) Roadbook à télécharger sur le site asacigaloise.fr .

Dimanche 08 décembre 2024

09h00 à 12h00 Vérifications administratives obligatoires au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture des reconnaissances – jour 2 (voir art 6.2 planning et horaires). Roadbook à télécharger sur le site asacigaloise.fr.

Vendredi 13 décembre 2024

09h00 à 16h30 Vérifications administratives (complémentaires) au siège de L'ASA CIGALOISE 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Ouverture des reconnaissances – jour 3 (voir art 6.2 planning et horaires) Roadbook à télécharger sur le site asacigaloise.fr ..

17h00 à 21h30 Vérifications techniques, **Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**
17h30 à 21h45 **Mise en parc Fermé, Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT**

20h00 1^{ère} Réunion du collège des Commissaires Sportifs

22h00 Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape - Panneau affichage –espace Marty Ducros place du 8 Mai 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT tableau d'information au podium Bd du Temple.

Samedi 14 décembre 2024

07h30 Départ du Rallye (1^{er} VHRS) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

18h09 Arrivée du Rallye (1^{er} VHRS) - Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

18h30 Remise des prix sur le podium à l'arrivée du Rallye - (1^{er} VHRS) –
Le Pradet Bd du Temple - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Vérifications finales éventuelles,Garage GOUDIN Olivier - Peugeot Citroën - ZAM du Tapis Vert 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT. Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Affichage du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent.

Panneau d'affichage – Espace Marty Ducros place du 8 Mai 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT tableau d'information au podium Bd du Temple. Le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CIGALOISE organise les 13 & 14 décembre 2024 le 41^{ème} Rallye National CIGALOIS.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LIGUE **numéro R 9 /2024 en date du 17 septembre 2024**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA **numéro 424 en date du 17 septembre 2024**

Comité d'Organisation

Président : Yvon JOURNAUX Licence N°19327-08/09

Membres : Mesdames, CHABAUD Claudine, Laetitia VERMMESCH, Marie Christine GOMEZ,

Messieurs, SABATIER Charles, DECARPENTRIE Max, JOLY Alain, FUSTER Christian, FABRIE Patrick, ARIETE Christophe, RANDON Olivier, SOULIER Gil, BOUSQUET Sébastien.

Secrétariat et Permanence du Rallye : Adresse : ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.

Lieu, date, horaires : du 30 septembre au 13 décembre 2024 de 10 h 00 à 18 h 00, Tél : 0 466 776 773 & 0 659 737 748

Tableau d'affichage Officiel

Pour les reconnaissances : Permanence du rallye - ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Durant le rallye : PC Course : Espace MARTY DUCROS Place du 8 Mai - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Organisateur technique

Nom : **Mr Yvon JOURNAUX** Licence N°19327/0809
Adresse : 2 rue René Cassin - 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur Ligue/..... **Mr Robert CLOS** Licence n° 6055/0804
Commissaire sportif Président : **Mr Jean Christophe LEROY** Licence n° 5492/0701
Commissaire Sportif Membre : **Mr Alain MARY**. Licence n°4611/0915
Commissaire Sportif : **Mr Olivier COULET** Licence n° 19312/0801
Directeur de Course PC : **Mr Nicolas BALDIT** Licence n° 134045/08/01
Directeur de Course Adjoint : **Mme Nathalie CHANTAGREL**. Licence n° 9549/0801
Directeur de Course Adjoint **Mr Licence n° /08/**
Directeur de Course Adjoint : **Mr Jean Louis VATON** Licence n° 5493/0809
Directeur de Course Adjoint **Responsable VHC& Régularité**..... **Mr Alain GUIN** Licence n° 3420/0701
Directeur de Course Adjoint **Départ E S 1- 4-7**..... **Mme OTTAVI Marie**. Licence n°147131/0811
Directeur de Course Adjoint **Départ E S 2-5-8** **Mr Alain SALAVILLE** Licence n°216403/0904
Directeur de Course Adjoint **Départ E S 3-6** **Mr HABOUZIT Marc** Licence n°7145/1610
Commissaire Technique : **Responsable moderne** **Mr Jean Claude MARTY** Licence n° 32003/2102
Commissaire Technique : **Mr Jean Pierre ROLAND** Licence n° 2694/0805
Commissaire Technique : **Mr Michel JAMET** Licence n°189386/0809
Commissaire Technique : **Mr Sébastien BOUSQUET** Licence n°243494/0809
Commissaire Technique : **Mr Stephen VIALLET** Licence n°239603/0812
Commissaire Technique : **Mr Nicolas JACQUET** Licence n°0196544/0809
Commissaire Technique : **Mr Alain COSTE** Licence n°18050/00806
Commissaire Technique : **Responsable VHC& Régularité**. **Mr Christophe GIMENO**. Licence n°40651/0805
Commissaire Technique : **VHC**..... **Mr Christian MANGEMATIN**. Licence n° 6507/0803
Commissaire Technique : **VHRS**..... **Mr Michel MOLINES** Licence n°9502/0801
Chargé des relations avec les concurrents **Responsable moderne** **Mme Véronique PUYAU** licence n°21585/0515
Chargé des relations avec les concurrents **M Licence n°0/08**
Chargé des relations avec les concurrents **Responsable VHC& Régularité**. **Mr J-Claude CHRISTOL** Licence n°0/08
Chargé des relations avec les concurrents **Mr Philippe BADOU**. Licence n° 27999/0906
Médecin en Chef **Dr JP. RICHARD**
Chargés relations presse..... **Mr Patrice MARIN** Licence n° 18052/0804
Responsable classements **Mr GUIBLAIN David BRENNUS - INFORMATIQUE**
Géolocalisation **Mr Jean Pierre BALLET - VDSRACING**
Speaker **Mr Frédéric LOMBARD** Licence n° 2425/0414
Véhicule : BBR Directeur de Course **Mr Marcel CABROL** Licence n° 14590/0915
..... **Mr Jean François PASCAL** Licence n°2806/0801
Véhicule Autorité Organisateur Technique **Mr Beatrice DELORT** Licence n°369519 /0809
..... **Mr Max DECARPENTRIE** ...Licence n° 3433/0809
Véhicule INFO:..... **Mr Alain BASTID** Licence n°155491/0809
..... **Mr Antoni BASTID** Licence n°332641/0809
Véhicule Damier **Mr Gil SOULIER**. Licence n°3527 /0809
..... **Mme Marie Christine GOMEZ** Licence n°154653/0809
Juge de Faits : **Mr José GISPER** Licence n° 3184-0801

1.2P. ELIGIBILITE

Le 41^{ème} Rallye National CIGALOIS compte pour :

La coupe de France des rallyes 2025

Le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile Occitanie Méditerranée 2024

Le challenge ASA CIGALOISE **GT2I 2024**

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation aux vérifications administratives seront visibles sur le site de l'asa Cigaloise www.asacigaloise.fr .

Des pénalités prévues par la réglementation F.F.S.A seront appliquées en cas de non respect de l'horaire de convocation. Jusqu'à 30 minutes : 15€, de 30 minutes à 1 heure : 30€, par heure supplémentaire : 15€, Art V A Généralités prescriptions générales FFSA 2024.

IMPORTANT : Vérifications administratives obligatoires :

Elles auront lieu au siège de l'ASA CIGALOISE, 2 rue René Cassin – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT.

Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité (ORIGINAL)
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopie de la 1^{ère} page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissances, etc...) informations sur la géolocalisation.

Les équipages devront présenter au CH 0 (H-10 avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et licences.

Vérifications techniques avant le départ du rallye :

Elles auront lieu le vendredi 13 décembre 2024 de 17h00 à 21h30 le Pradet – Bd du Temple – 30170 ST HIPPOLYTE DU FORT, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être « stickers » (plaques, N°, publicités, etc...) avant de passer aux vérifications.

1.3.1 P.

Lors des vérifications techniques un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géo localisation. (Chèque non encaissé et rendu à la fin du rallye en échange du système).

1.3.12 P. CONTROLE FINAL

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage GOUDIN Olivier – Peugeot Citroën – ZAC du tapis vert - ST HIPPOLYTE DU FORT** - Prix de la main d'œuvre / 60€ TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024

ARTICLE 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P

Toute personne désirant participer au 41^{ème} Rallye National Cigalois devra s'inscrire par formulaire informatique "mis à votre disposition sur notre site internet" avant la date mentionnée au début de celui-ci et dûment complété. Elle devra régler les droits d'engagement par virement bancaire depuis la rubrique "Paiement" du même site. Carte bancaire, en espèces, directement auprès du secrétariat de l'Asa

Cigaloise avant le Lundi 02 décembre 2024 à 24h00 (Les chèques ne sont pas acceptés). Mentionnons : que tout équipage n'ayant pas effectué son paiement ne sera pas considéré comme engagé pour cette épreuve.

ASA CIGALOISE - 2 rue René Cassin – 30170 ST HIPPOLYTE DE FORT

Tél : 04 66 77 67 73 — 06 59 73 77 48 —

asacigaloise30@gmail.com

www.asacigaloise.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150** voitures maximum (Modernes, VHC, VHRS, VMRS confondues). L'organisateur se réserve le droit d'annuler le rallye si à la date du Mardi 01 Octobre 2024 le nombre des engagés est inférieur à **100**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **525 € + 55 € système de géo localisation** avec la publicité facultative proposée par l'organisateur.
- **425€ + 55 € (100% ASACIGALOISE) système de géo localisation** avec la publicité facultative proposée par l'organisateur.
- **1050 € + 55 € système de géo localisation** sans la publicité facultative

GEO LOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géo localisation. Le kit de géo localisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications techniques. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur. Les instructions d'installation sont également disponibles sur le site : www.asacigaloise.com. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géo localisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA.

IMPORTANT : La responsabilité de l'organisateur et VDSRACING ne saurait être engagée si le boîtier de géolocalisation n'est pas installé conformément à la notice fournie par VDSRACING et en cas de retards ou d'inexécution résultant d'un cas de force majeure, telle que reconnue par la jurisprudence des tribunaux Français. Sont également considérés comme cas de force majeure au titre des présentes le blocage ou l'interruption des réseaux de communication, les catastrophes naturelles et tout autre cas indépendant de la volonté imprévisible, irrésistible et empêchant l'exécution normale du présent contrat souscrit entre l'organisateur et VDSRACING.

Important : il est indispensable de prévoir une prise USB sur la voiture, document installation en ligne sur le site www.asacigaloise.fr Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Tous les engagements seront transmis par internet (site: www.asacigaloise.fr)

Les droits d'engagement seront entièrement remboursés :aux candidats dont l'engagement aurait été refusé.

Au cas d'annulation du rallye l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable.

les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

De 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant la compétition.

De 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

L'assistance ne sera autorisée que sur les **parcs matérialisés sur le Road Book Zone - TAPIS VERT-Zone BATAILLES – Parking du GAZ – Parking Chemin du Pavillon - Le Plan Boulevard Gambetta à ST HIPPOLYTE DU FORT** (voir plans sur le site www.asacigaloise.fr).

Les concurrents doivent déposer leurs déchets dans les containers et laisser leur emplacement propre sous peine d'une amende.

Toutes les opérations de relations publiques sont interdites dans le parc d'assistance sauf autorisation par écrit de l'organisateur. Toute personne n'ayant pas fait une demande préalable s'expose à des sanctions.

4.7.P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes aux listes N°16 et N° 52 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc fermé d'arrivée.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

5.2 P La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif à venir.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

6.1P. DESCRIPTION

Le 41^{ème} Rallye NATIONAL CIGALOIS

Représente un parcours de **266,550 km.**

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de **113.050 km**

Il comporte un parcours de liaison d'une longueur totale de **190.900 km.**

Les épreuves spéciales sont :

FRESSAC	14.550 Km à faire trois fois
LA CADIERE	13.400 Km à faire trois fois
POMPIGNAN	14.600 Km à faire deux fois

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

6.2.1P. Le nombre de passages par ES en reconnaissances est limité **à 3 AU MAXIMUM.** Panachage autorisé.

6.2.2P. Un sticker avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise.

6.2.5P. DUREE

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 3 jours, voir planning ci-dessous.

Jours autorisés : Samedi 07 décembre 2024 de **9h00 à 17h00**

Dimanche 08 décembre 2024. de **9h00 à 12h00.**

Vendredi 13 décembre 2024. Horaire : **09h00 à 17h00**

En dehors des périodes précitées, elles sont strictement interdites.

Les concurrents recevront une fiche de reconnaissances qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissances par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du Code de la Route.

Respect des limitations de vitesse 30km/h et 50 Km/h en agglomération, 60km/h sur les épreuves spéciales et liaisons.

Respectez les riverains l'avenir du Rallye en dépend.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.5.17.4P. DECLARATION D'ABANDON

Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon.

Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 du règlement standard des rallyes pourra se voir pénaliser par le Collège des Commissaires Sportifs.

7.5.20P. SEANCE D'ESSAI

(Suite au refus de la Commune de MONOBLÉ la séance d'essai et ANNULE)

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 13 décembre 2024 (le lieu sera communiqué lors des vérifications administratives). Comme spécifié dans le programme, elle aura lieu de 13h30 à 17h00. Les frais de participation sont fixés à 170 € par voiture. Elle est réservée aux concurrents qui en feront la demande sur le formulaire d'engagement en ligne. Seul l'équipage engagé peut participer à cette séance. Après accord de l'organisateur, le copilote pourra être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et des équipages.

Dans ce cas ses coordonnées (non prénom et numéro de licence) devront être communiquées à l'organisateur **au plus tard à la date de clôture des engagements**. Les pilotes et copilotes devront être en tenue de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course. Tout essai privé est INTERDIT, même avec l'accord des Maires des communes traversées par le Rallye.

Si en date du 25 novembre 2024 le nombre de concurrents inscrits est inférieur à 20 le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler la séance.

Préalablement à la séance d'essai, il est important d'avoir satisfait aux vérifications des documents et d'avoir récupéré, pour apposition, les <<numéros d'identification>>. **Nombre maxi de concurrents :40**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2024.

La remise des prix se déroulera le samedi 14 décembre 2024 à l'arrivée du rallye au **Podium arrivée** parc fermé le Pradet **ST HIPPOLYTE DU FORT**

Pas remise des prix en numéraires

Des Coupes seront distribuées aux

COUPES	SCRATCH	Classe 1 à 3 Partants	Classe 4 à 7 Partants	Classe 8 à 12 Partants	Classe 13 et +	Équipages Féminin Toutes
1 ^{er}	X	X	X	X	X	X
2 ^{ème}	X		X	X	X	
3 ^{ème}	X			X	X	
4 ^{ème}					X	

Les coupes ne sont pas cumulables